



La note d'analyse du Comité 21

N°02

13 novembre 2017



Climat

La COP 23, transition douce ou accélération ?

Depuis 2014 et la COP20 à Lima, le Comité 21 participe systématiquement aux COP climat afin de faire connaître les engagements de ses adhérents en faveur de la lutte contre le changement climatique.

A Bonn, en Allemagne, se tient depuis le 6 novembre dernier la 23^{ème} Conférence des Parties, ou COP23, présidée par les îles Fidji. Le Comité 21 participe aux débats de la deuxième semaine, du 13 au 17 novembre, mais il est également présent pour mettre en lumière le sujet de l'adaptation au changement climatique, sujet qu'il a choisi comme une de ses priorités stratégiques de 2017-2018 et qui devrait mobiliser l'attention à la même hauteur que l'atténuation.

En parallèle de cette participation, le Comité 21 propose des analyses sur l'avancement de l'Accord de Paris dans le cadre du CERRESCE (Centre de ressources pour une responsabilité sociale climatique et énergétique).



1^{er} réseau d'acteurs
du développement durable

www.comite21.org

A la fin de la première semaine de cette COP 23, on ne peut dire si elle marquera un jalon « naturel » entre celle de Marrakech, qui a vu l'Accord de Paris rentrer en vigueur, et la prochaine COP polonaise, qui devra enterrer définitivement l'espoir de ne pas dépasser les 1,5 degrés de réchauffement pendant ce siècle et surtout fixer le cadre d'application de l'Accord de Paris.

On a cependant le sentiment que les négociations entre les parties avancent, en tout cas sur les règles d'application de l'Accord de Paris. Mais l'élan que donnent les Îles Fidji, qui président, renforcé par l'imminence et l'ampleur des bouleversements climatiques, risque de se heurter en deuxième semaine à la grogne montante des pays en développement, qui refont les additions sans trouver, disent-ils, les 100 milliards par an promis... depuis 8 ans, à Copenhague, et gravés dans le marbre dans l'Accord de Paris. Sans compter sur la présence ambiguë des USA et à l'absence pesante de la Russie.

Bettina Laville, Présidente du Comité 21

Lire la note [précédente de juin 2017](#) « *L'esprit Bula devant Donald Trump : une autre version de David et Goliath* »

Le Comité 21 est présent à la COP23 la deuxième semaine, du 13 au 17 novembre 2017. [Retrouvez la participation](#) du Comité 21 et de ses adhérents



/

→ Sommaire

- **Après Marrakech** 3
- **Pourtant trois rapports sont encore plus alarmants que... d'habitude** 3
- **L'utilité de la COP23** 4
- **Des questions récurrentes risquent de rendre plus difficile la session politique** 5



Après Marrakech

Le contraste est évident entre le succès de la signature de l'Accord de Paris, et les réelles avancées depuis la COP 22. La conférence intermédiaire de Bonn en mai dernier s'était passée dans un bon climat mais avec des conclusions techniques et informelles, insuffisamment politiques. 2018 avait été réaffirmée comme la date conclusive du « dialogue de facilitation » pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Le secrétariat de la CNUCC a perdu beaucoup d'effectifs, et a eu du mal à jouer son rôle mobilisateur. D'ailleurs, le Climatescope publié début novembre par Bloomberg New Energy Finance pointe ainsi que 14 des 71 États étudiés seulement ont adopté des stratégies globales de réduction de leurs émissions en phase avec les engagements pris deux ans plus tôt à la COP de Paris.



Pourtant trois rapports sont encore plus alarmants que... d'habitude

Celui de l'**Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM)** pointe que la concentration de CO₂ (dioxyde carbone) dans l'atmosphère a largement dépassé le niveau symbolique de 400 ppm (parties par million de molécules d'air) en 2016, pour atteindre 403,3 ppm en moyenne. Il s'agit d'une hausse de moins de 1% sur un an, ce qui est dû à l'aggravation des phénomènes climatiques liés aux activités humaines El Niño.

Le niveau de CO₂ dans l'atmosphère continue d'augmenter. L'OMM note qu'il est comparable à celui qui régnait sur Terre, « pendant le Pliocène moyen, il y a 3 à 5 millions d'années, période pendant laquelle la température était de 2 à 3°C plus élevée et qui a vu fondre les nappes glaciaires au Groenland et de l'Antarctique occidental » avec un niveau des mers de 10 à 20 mètres supérieur au niveau actuel.

L'**ONU Environnement** a de son côté insisté sur l'écart « catastrophique » entre les promesses nationales de limitation des émissions de gaz à effet de serre et les réductions qu'il faudrait opérer pour maintenir le réchauffement en dessous de 2°C, avec des engagements actuels des États qui couvrent à peine un tiers des réductions d'émissions nécessaires. Le ministre costaricain Edgar Gutierrez Espeleta, président pour 2017 de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement, considère que « l'accord de Paris a boosté l'action climatique, mais cette dynamique clairement s'essouffle ». Comment peut-il en être autrement lorsqu'on sait que l'Accord n'a rien prévu pour la période 2015/2020 ? (Voir notre analyse de février 2016, Lexis nexis).

Pour la première fois, une Agence de l'ONU dit explicitement que faute d'accélérer les actions à court terme et renforcer l'ambition à long terme en 2020, « la dernière occasion de trouver la bonne trajectoire pour 2030 sera perdue ». Sinon, il est extrêmement improbable que le monde reste sous 2°C et a fortiori 1,5°C de réchauffement par rapport à la révolution industrielle car le respect des 2° exige d'émettre au maximum 41,8 gigatonnes (Gt) équivalent CO₂ en 2030, contre 51,9 Gt en 2016. Or, si les pays s'en tenaient à leurs engagements présents, sans les renforcer, ils produiraient encore 52,8 Gt en 2030.

Enfin, **celui du Global Carbon Project** dévoile qu'après trois années stables, les émissions liées à l'industrie et à la combustion d'énergies fossiles devraient croître de 2% (entre 0,8 et 2,9%) cette année par rapport à 2016 et atteindre un niveau record. Leur étude confirme donc les conclusions développées par l'Onu Environnement. La Chine en est responsable, car sa production industrielle augmente et aussi les Etats-Unis, qui voit évidemment sa consommation de charbon croître pour la première fois en cinq ans face à la cherté du gaz et aussi l'UE dont la croissance est repartie. **Une année 2017 qui sera une année...encore record, avec un été terrible !**

L'été 2017, toujours selon l'ONU Environnement, a été émaillé de phénomènes très inquiétants, comme des pics de température à plus de 50 °C en Asie, des ouragans d'une intensité record dans les Caraïbes et dans l'Atlantique qui ont atteint l'Irlande, des inondations dévastatrices causées par la mousson et frappant des millions de personnes, ou bien encore une terrible sécheresse en Afrique de l'Est. Au moins trois fois à ce jour l'hiver 2017, l'Arctique a connu l'équivalent polaire d'une vague de chaleur, avec même au cœur de l'hiver arctique, des jours où l'on était proche du dégel, ce qui entraîne une modification des régimes de circulation océanique et atmosphérique, répercutée sur les conditions météorologiques dans d'autres régions du monde.

Ainsi, des régions comme le Canada et une grande partie des Etats-Unis ont été gratifiées d'une météo inhabituellement clémente alors que d'autres, dans la péninsule arabique et en Afrique du Nord par exemple, ont enregistré début 2017 des températures anormalement basses.

En 2016, les températures de surface de la mer ont été les plus élevées jamais constatées. En outre, la hausse du niveau moyen de la mer s'est poursuivie et l'étendue de la banquise arctique a été bien inférieure à la normale la majeure partie de l'année.



L'utilité de la COP23

Si on considère que la COP 24, en Pologne, est la première COP cruciale après Paris, celle de Bonn doit acter un socle de conclusions efficace, où en est-on après une semaine de préparation ?

✓ **Il s'agit d'abord de négocier les règles d'application de l'accord de Paris**, qui devront être adoptées lors de la COP24 (caractéristiques communes des contributions nationales en harmonisant les informations délivrées et les modes de comptabilité ou le périmètre du bilan mondial quinquennal qui entrera en vigueur en 2023). A la fin de la première semaine, on n'en est qu'à des notes informelles qualifiées de « *points de départ acceptables* ».

✓ **Relever l'ambition des engagements des États : le « Dialogue de Talanoa »**. Initié par la présidence Fidjienne et bien accueilli, le « Dialogue de Talanoa » est un dialogue de facilitation qui permettra de dresser le premier bilan mondial des efforts collectifs d'atténuation des émissions et de définir les voies pour augmenter notre ambition, lors de la COP24. Mais... ce n'est qu'un tout début, même si cela a eu l'avantage d'accueillir la coalition américaine anti Trump dans la négociation quasi officielle.

✓ **Poursuivre les initiatives de l'Agenda de l'action** : les journées thématiques sur les secteurs stratégiques pour l'action climatique, comme les énergies renouvelables, l'agriculture, les transports, les forêts, la gestion de l'eau, la finance et l'innovation, rassemblent toujours autant d'intérêt. A Bonn, un sommet des villes s'est tenu ce week-end et a appelé la COP à considérer davantage le rôle des villes dans les plans climatiques nationaux : plus de 1000 représentants de villes et de régions de plus de 60 pays ont en particulier confirmé « l'Initiative for Transformative Urban Mobility » (TUMI).



Des questions récurrentes risquent de rendre plus difficile la session politique

Où est l'argent ?

La question des 100 milliards, toujours pas réglée, agite les pays émergents ; rappelons qu'en octobre 2016, un rapport de l'OCDE encourageait à l'optimisme, estimant le total des financements climat à 58 milliards d'euros pour l'année 2015. Mais les ONG considèrent qu'ils sont probablement surestimés, « *car on y mêle tout - argent public et fonds privés, prêts et dons – chaque État faisant sa petite cuisine comptable* ». L'évaluation réalisée par Oxfam lors de la COP22, à Marrakech (Maroc) en 2016, évoque un montant compris entre 10 et 19 milliards d'euros. Or il faudrait, selon l'ONU, mobiliser entre 130 et 260 milliards d'euros par an, a minima, pour permettre aux pays en développement de s'adapter à un réchauffement limité à 2 °C... alors que l'on s'oriente plutôt vers 3 °C. Du coup, les pays pauvres font remonter les revendications anciennes de responsabilités des pays riches, ravivées par l'augmentation de émissions de l'UE et des USA.

Le charbon

La fermeture progressive des centrales à charbon s'impose, avait insisté dans son rapport l'ONU Environnement, qui en recense encore 6 683 (et bien d'autres en projet). Au monde des affaires également d'agir : les 100 sociétés cotées les plus polluantes représentent un quart des émissions. Certes, de nombreuses sociétés annoncent y renoncer, et aussi des fonds d'investissement s'en éloignent, mais le mouvement inverse existe également. La question est au centre des débats des side-events, mais souffre de ne pas avoir été explicitement écrite dans l'Accord de Paris.

L'adaptation

La COP23 ne sera une étape importante de la lutte contre le changement climatique que si elle marque des avancées significatives sur l'adaptation aux conditions nouvelles de vie issues du réchauffement. En effet, l'adaptation a été reconnue par l'Accord de Paris comme un enjeu crucial, et placée au même niveau que la lutte contre le réchauffement. Elle est enfin identifiée dans les priorités de la conférence qui se déroule en ce moment, tant dans ses objectifs que dans son financement.

La conférence de Marrakech, en terre africaine, avait commencé : le paragraphe 5 de la décision de Marrakech « *presse les pays développés à continuer leurs efforts pour diriger une part substantielle des financements climat publics vers les activités d'adaptation au dérèglement climatique, et pour s'efforcer d'atteindre un plus grand équilibre entre les financements attribués à l'atténuation au changement climatique et ceux attribués à l'adaptation* ». Mais la formule adoptée était conditionnelle sur le Fonds d'adaptation ; « *la CMA¹ « considère » que ce fonds « devrait » servir l'accord de Paris* » et demande au groupe de travail de Paris (APA) de travailler à « *la gouvernance, aux arrangements institutionnels, aux garanties et modalités de fonctionnement du fonds pour l'adaptation de l'accord de Paris* ». Cette décision de la COP22 invite les parties à « *soumettre d'ici au 31 mars 2017* » leurs opinions sur ces sujets. Les pays développés restaient réticents sur les formes de financement de l'adaptation, qui ne peuvent être que des dons. Ils ont publié à Marrakech une feuille de route détaillant la mobilisation des 100 milliards de dollars qu'ils se sont engagés à verser dès 2020 aux pays en développement, dans laquelle les financements liés à l'adaptation devraient doubler d'ici 2020, pour atteindre 20 milliards de dollars.

Beaucoup avaient jugé cette somme « *inadéquate* », en la comparant au rapport du PNUE « [adaptation gap report 2016](#) », qui chiffre les coûts liés à l'adaptation à 140 à 300 milliards de dollars d'ici à 2030 et de 280 à 500 milliards de dollars d'ici à 2050. L'évaluation ne va qu'en augmentant...

Frank Bainimarama, Premier Ministre des Iles Fidji, avait été très virulent à Marrakech : « *Allouer seulement 10 % des financements climat à l'adaptation constitue à la fois un véritable déséquilibre et une injustice flagrante* ». Et d'ajouter : « *Il est grand temps de réorganiser les priorités en termes de dépenses, en demandant que les négociations mondiales se concentrent sur les pays à risques* ».

Avec la pression des évènements climatiques récents, on peut espérer que, comme l'Allemagne qui vient de mettre sur la table le deuxième jour de la COP23 100 millions d'euros pour l'adaptation, les pays développés changeront de stratégie. Car, l'atténuation et l'adaptation, loin de s'opposer, vont de pair : une étude du CIRAD et d'autres organismes scientifiques² ont analysé plus de 200 documents de description de projets concernant 68 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, dans les portefeuilles de fonds d'adaptation, de mécanismes d'atténuation ou de standards de certification de projets. L'on constate que 42 % des projets d'atténuation mentionnaient une contribution à l'adaptation et que 30 % des projets d'adaptation s'intéressaient aussi à l'atténuation.

Mais, au bout d'une semaine, les décisions concernant le Fonds pour l'adaptation, particulièrement celle de sa mise à disposition à partir de 2020, alors qu'il dépend aujourd'hui des mécanismes de Kyoto, est toujours en suspens ; c'est un marqueur incontournable du succès de la COP23.

Les pertes et dommages

L'*International Mechanism for Loss and Damage*, créé à la conférence de Varsovie (COP19) a été réaffirmé par l'Accord de Paris. La présidence fidjienne tient beaucoup à son abondement, et nul doute que ce sera le cas, après la fin de l'été si traumatisant pour la planète. Mais attention : la résilience n'est pas l'adaptation, et il ne faudrait pas que l'urgence légitime de la réparation cache l'urgence, vitale, mais de plus longue haleine, de l'adaptation.

-
1. P CMA, COP serving as Meeting of the Parties to the Paris Agreement, autrement dit reunion des Parties à l'Accord de Paris.
 2. Kongsager R., Locatelli B., Chazarin F., 2015. Addressing climate change mitigation and adaptation together: a global assessment of agriculture and forestry projects. Environmental Management : 12 p. Doi : [10.1007/s00267-015-0605-](https://doi.org/10.1007/s00267-015-0605-)

Finalement, cette première semaine a été caractérisée par une ambiance étrange, faite à la fois d'échanges constructifs sur un fond de manque de confiance dans les discussions de Bonn. Les pays les plus pauvres attendent des décisions claires sur le Fonds d'adaptation (FA) pour des projets de prévention et sur l'indemnisation des pertes et des dommages dus au changement climatique.

Les industriels continuent, avec raison, de parler prix et neutralité du carbone, mais la question n'est pas traitée dans les négociations officielles.

La présidence Fidjienne, dont les ONG attendaient beaucoup, est jusqu'ici «décevante». Les Fidji ne sont pas en mesure d'exercer la pression nécessaire sur les pays industrialisés. Néanmoins, elle a appuyé la nouvelle déclaration³ pour renforcer la riposte mondiale au dérèglement climatique et ses impacts sur les océans, signée le 11 novembre 2017.

3 La déclaration « Parce que l'Océan », à la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, est appuyée par le lancement du [Rapport « La feuille de route des Océans et de l'Action climat » ROCA](#).



Comité 21

Né à la suite du Sommet de la Terre de RIO (92), le Comité 21 est le premier réseau d'acteurs engagé dans la mise en œuvre opérationnelle des Objectifs de développement durable en France au sein des organisations et sur les territoires. Avec à sa tête, comme présidente, Bettina Laville, conseiller d'Etat, l'association réunit à la fois la force du plus grand réseau multi-acteurs dédié au développement durable (près de 450 adhérents : entreprises, collectivités, associations, institutionnels, établissements d'enseignement et médias, personnalités et membres de droit -Ministère de l'écologie, PNUD, PNUE), et l'expertise d'animation et de facilitation de la co-construction. Sa feuille de route 2017 « [Le nouveau monde à portée de mains](#) » illustre cette dynamique, notamment à travers plusieurs nouvelles actions : un Forum sur la citoyenneté écologique ; la construction d'un guide d'appropriation des ODD ; l'engagement d'un « Tour de France des ODD », afin de débattre de leurs enjeux dans les territoires ; un « Centre de ressources sur la responsabilité sociale climatique » ; un comité de prospective dédié à des travaux sur « la grande transformation : moteurs et leviers »... et des Débats sur l'actualité du développement durable.



Paris
4, rue Drouot
75009 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3, Bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
comite21@comite21.org

www.comite21.org

